



## **Communauté de Communes de Sélestat**

### **PROCES-VERBAL**

de la réunion du Conseil de Communauté du 15 septembre 2008  
(salle Sainte Barbe à Sélestat)

#### SEANCE N° 4

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Û convocation des membres titulaires et suppléants le 28 juillet 2008
- Û affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- Û publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - ⊖ Dernières Nouvelles d'Alsace
  - ⊖ L'Alsace

Monsieur Marcel BAUER, président, ouvre la séance à 20 heures et salue l'ensemble des participants à cette réunion de conseil de communauté qui ne comporte qu'un seul point à l'ordre du jour.

Monsieur BAUER adresse, au nom de l'ensemble du conseil, ses félicitations à Monsieur Willy SCHWANDER qui vient de se voir décerner la médaille du travail Grand Or pour ses 40 ans de services à la CPAM.

#### Membres présents :

Monsieur Marcel BAUER, Président.

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Messieurs Claude RISCH, Jacques MEYER, Albert CARL, Francis WEYH, Stéphane ROMY, Charles ANDREA, André BOESCH, Jean-Claude HILBERT, Willy SCHWANDER et Patrick BARBIER, vice-présidents.

Mesdames et Messieurs Luc ADONETH, Jean-Jacques GOLDSTEIN, Stéphanie FREY, Benoît HEINRICH, Pascal BURCKEL, Bernard RUHLMANN, Michèle CLAVER, Jeanne Marie WOTLING, Jean-Georges FUHRER, Philippe SIMLER, Valérie ARBOGAST, Robert ENGEL, Stéphane KLEIN, Marie-Anne KOENIG, Geneviève MULLER-STEIN, Olivier PERNET, Emmanuel REINHEIMER, Guy RITTER, Jean François ROYER et Gérard SCHENCK, délégués titulaires.

Madame Carine SCHUTZ et Monsieur Jean Pierre HAAS, délégués suppléants, en remplacement de membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Michèle LITTY, Jean Martin KIENTZ, Sylvie HIRTZ, Maurice SUTTERLITTI, Armand KELLER, Fabienne ROTH, Marc HEIMBURGER et Marc RUHLMANN, délégués suppléants.

#### Absents excusés :

Monsieur Jean Claude DONIUS, délégué titulaire, donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, vice-président,

Madame Gaby KARL-SCHORN, déléguée titulaire, donne procuration à Madame Marie Anne KOENIG, déléguée titulaire  
Monsieur Olivier ECKERT, délégué titulaire, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GOLDSTEIN, délégué titulaire  
Monsieur Charles LEOPOLD, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean Pierre HAAS, délégué suppléant  
Monsieur Stéphane WEISHARD, délégué titulaire, remplacé par Madame Carine SCHUTZ, déléguée suppléante  
Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, déléguée titulaire,  
Monsieur Eric BRUNSTEIN, délégué suppléant,  
Monsieur François WACH, délégué suppléant,  
Monsieur Francis BRAUN, directeur Maison du Conseil Général

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Hervé HEITZ, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Sélestat  
Monsieur Jean Régis VIALON, Trésorier

q q q q q q

Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Charles ANDREA, délégué de la commune de Dieffenthal, est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

q q q q q q

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès verbal du Conseil de Communauté du 30 juin 2008 a été remis à l'ensemble des délégués le 21 juillet dernier. Aucune observation n'a été formulée. Il est adopté à l'unanimité.

q q q q q q

Monsieur BAUER indique qu'une information sera donnée en fin de séance par Monsieur Francis WEYH sur la situation au COSEC qui a conduit à l'annulation du match de handball prévu samedi soir, après une journée de pluie incessante et un total de 50 à 60 millimètres de précipitation.

q q q q q q

**SOMMAIRE**

- 1. Extension du réseau NATURA 2000 sur le ban communal de la Ville de Sélestat ..... 3

q q q q q q

## Objet : Extension du réseau NATURA 2000 sur le ban communal de la Ville de Sélestat

Rapport n° 1 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Faisant suite à une décision du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 28 mai 2008, les services de l'Etat organisent une nouvelle consultation pour intégrer au réseau NATURA 2000 une zone qui en avait été préalablement exclue.

La consultation des collectivités et des instances concernées doit aboutir dans un délai de 4 mois suivant la décision du Tribunal Administratif.

Le secteur géographique concerné, situé à l'extrémité sud du ban communal de Sélestat, comprend 3 grands ensembles :

- un plan d'eau résultant d'une activité de gravière : 30 hectares
- des milieux ouverts (prairies, friches humides) : 25 hectares
- des milieux boisés, le long des cours d'eau : surfaces réduites.

Le Tribunal Administratif a jugé que ce secteur géographique présente les caractéristiques écologiques qui répondent aux critères d'inclusion au réseau NATURA 2000.

Ce secteur situé au cœur du Ried, enclavé dans la vaste zone Rhin-Ried-Bruch inscrite au réseau Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale, directive « oiseaux » et Zone Spéciale de Conservation, directive « habitats »), permet de recenser 5 habitats naturels et 4 espèces de la directive « habitat » ainsi que de nombreuses espèces de la directive « oiseaux ».

L'extension de la gravière existante (sablères Léonhart) se fera à l'intérieur du secteur à intégrer au réseau Natura 2000 avec des démarches d'accompagnement : actions de restauration du biotope, démarche globale de protection du Ried de Sélestat avec la création d'un périmètre « Espaces Naturels Sensibles ».

L'intégration de ce secteur dans le site Natura 2000 illustre bien les enjeux du développement durable visant à concilier le maintien et le développement d'activités économiques avec la protection des espèces et des milieux constituant un patrimoine naturel remarquable.

Monsieur BAUER ajoute que nous avons la chance de vivre dans un secteur doté de grandes richesses naturelles. Au début des années 2000, la ville de Sélestat a été sollicitée par les sablières Léonhart qui projetait d'agrandir une gravière de 30 hectares. En accord avec les représentants de l'Etat, il a été alors décidé de ne pas inclure au réseau Natura cette zone de 70 hectares ce qui a fait ensuite l'objet de recours d'Alsace Nature.

Après deux décisions de la justice administrative, l'intégration de cette zone au réseau Natura 2000 est engagée et l'avis des collectivités et établissements publics territorialement concernés est sollicité. Un accord tacite aurait pu être donné mais une délibération dans les règles de l'art est préférable.

Monsieur BAUER souligne les efforts très importants faits par le propriétaire pour mettre en place des mesures conservatoires et il salue le travail effectué par l'ensemble des partenaires – l'exploitant, les collectivités, Alsace Nature, les agriculteurs – pour concilier la protection de l'environnement et l'exploitation de cette gravière.

Monsieur BARBIER considère qu'il s'agit ce soir d'un épisode tardif et décalé, d'ordre purement administratif. Un bon accord a été trouvé avec l'exploitant de la gravière et il faut remercier les partenaires de ce dossier en particulier le graviériste et la ville de Sélestat. Cet accord permet de renforcer le patrimoine naturel en assurant l'avenir d'une exploitation très importante pour notre secteur, chacun ayant besoin de gravier et des emplois étant en jeu.

Monsieur BARBIER remarque que Natura 2000 a fait couler beaucoup d'encre et rappelle qu'une obligation de résultats et non pas de moyens est attachée à cette démarche. Il appartient aux états de trouver les moyens et les mesures conservatoires ce qui a été fait pour ce secteur.

Monsieur BARBIER évoque ce qu'il a pu constater récemment en Grèce où les sites Natura 2000 sont affichés clairement et utilisés comme des outils de valorisation touristique avec par exemple des observatoires, des sentiers de découverte. Même si des exemples existent déjà ici – l'observatoire des Rohrmatten en est un – il nous reste encore beaucoup à faire pour profiter et mettre en valeur le patrimoine extraordinaire qui est le nôtre.

Monsieur WEYH remarque que 4 hectares de la forêt de Kintzheim sont concernés par la démarche. Il souhaiterait que la zone du Hattenberg fasse l'objet de réflexion pour intégrer le réseau Natura pour éviter l'évolution vers le tout maïs.

Monsieur BAUER note que cette proposition aurait dû intervenir plus tôt.

Monsieur HEINRICH pense que les documents d'objectifs vont bientôt suivre, tout lui semblant déjà pratiquement décidé.

Monsieur BARBIER relève que la concertation sur ce point est déjà ancienne. La mise en place des moyens doit bientôt démarrer, la Région Alsace se portant volontaire pour le pilotage.

Monsieur BAUER note que la concertation se poursuit pour la mise en place d'un certain nombre d'éléments de cette démarche comme cela a été exposé lors d'une réunion avec les représentants agricoles au mois d'août dernier.

Il est demandé au Conseil de Communauté

D'APPROUVER l'extension du réseau NATURA 2000 sur le ban communal de la Ville de SELESTAT, conformément à la décision du Tribunal Administratif du 28 mai dernier.

Ces dispositions sont adoptées par 35 voix.

Monsieur Benoît HEINRICH vote contre. Mademoiselle Stéphanie FREY s'abstient.

q q q q q q

## COMMUNICATION ET DIVERS

Monsieur WEYH revient sur la situation survenue au COSEC samedi soir et que certains des élus ont vécu en direct. Des infiltrations insidieuses sont venues dérégler une manifestation de haut niveau.

Monsieur WEYH exprime ses regrets pour le club, pour le président, pour les supporters. Il rappelle qu'un diagnostic de la toiture a été fait en 2006 et que les travaux de rénovation ont été effectués par l'entreprise Schoenenberger sous maîtrise d'œuvre d'OTE. Le marché de travaux s'est élevé à 294 000.- € HT dont 124 000.- € pour la réfection des bacs aciers. Des fuites minimales ont été constatées dans le courant de l'été sans que leur origine en soit repérée. A l'heure actuelle rien ne permet d'incriminer la société Schoenenberger, les recherches sur l'origine du problème doivent se poursuivre pour trouver une solution durable.

Monsieur BAUER rappelle les aléas de la météo et leur fâcheuse coïncidence avec ce match de début de championnat.

Monsieur BOESCH note que la salle d'escalade subit également des fuites.

q q q q q q

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAUER lève la séance à 20 heures 40.

Charles ANDREA  
Secrétaire de séance

Marcel BAUER  
Président